



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA
JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 18 octobre 2011

Le délégué académique aux arts et à la culture

à

Philippe de CARLOS
Association *imp-Actes*
149, avenue du Maine
75014 PARIS

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

J'ai le plaisir de confirmer par la présente que l'académie de Paris considère que les actions qu'en entente avec mes services, vous pouvez offrir aux élèves, particulièrement dans le domaine d'actions liées aux domaines de l'archéologie, du patrimoine et des écritures du monde, sont susceptibles d'être proposées au sein d'activités en milieu scolaire, et ce, dans le respect des orientations de la politique académique.

Ce document vaut pour autorisation d'activités temporaires dans le cadre des actions menées par la délégation aux arts et à la culture de l'académie de Paris.

Il est établi sous réserve d'une entente avec les directeurs d'école et les enseignants des classes maternelles et élémentaires exclusivement, concernés pour la réalisation d'un projet pédagogique établi en commun.

Il est valable pour l'année scolaire 2011-2012.

J'attire votre attention sur le fait que, sauf avis express de votre part par retour de courrier, les coordonnées que vous nous avez communiquées figureront sur la liste d'intervenants artistiques du site de l'académie et y seront téléchargeables.

Xavier CHIRON